



Paris, le 18 novembre 2020

Monsieur le Premier ministre,

Le 30 octobre dernier, l'AMF avait demandé au Gouvernement de reconsidérer le dispositif d'autorisations d'ouverture des commerces afin d'en clarifier les règles, de rétablir un principe d'équité entre les différents acteurs économiques concernés et de préserver l'avenir de nombreuses petites entreprises déjà fragilisées par le premier confinement.

Dans le strict respect des mesures sanitaires nécessaires, pour l'essentiel mises en œuvre depuis plusieurs semaines dans ces commerces, il nous paraissait possible de faire évoluer le régime d'autorisations d'ouverture des commerces de proximité en les adaptant aux situations locales.

Dans le prolongement de cette première saisine, je vous adresse aujourd'hui une note détaillée des mesures qui pourraient être prises pour faciliter l'activité de ces activités commerciales sans remettre en cause le principe de sécurité sanitaire.

Il nous paraît souhaitable d'engager une réouverture progressive des commerces de proximité non-alimentaires, ce qui permettrait d'éviter un retour massif des clients dans ces établissements à l'approche des fêtes de Noël, lorsqu'il deviendra inévitable d'autoriser la reprise de leur activité.

Ceci devrait s'accompagner dès à présent d'un soutien à la transformation numérique de leur fonctionnement et d'un accompagnement financier pour l'accélérer.

La note jointe à ce courrier précise les mesures que nous vous suggérons.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de notre haute considération.

François BAROIN  
Président

André LAIGNEL  
1<sup>er</sup> Vice-président délégué

Philippe LAURENT  
Secrétaire général

Monsieur Jean CASTEX  
Premier ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS SP 07

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933  
41, quai d'Orsay / 75343 Paris cedex 07 / Tél. 0144181414 / Fax 0144181415 / [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)  
Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur Le Président de l'AMF